

Réunion du 8 avril 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2013/218 - Coopération transfrontalière - 2113
Appel à projets transfrontaliers "50 ans du Traité de l'Élysée" -
Avenants à divers projets Interreg IV A

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de l'appel à projets transfrontaliers "50 ans du Traité de l'Élysée", d'attribuer des subventions d'un montant total de 24 000 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, y compris pour les actions démarrées ou terminées avant la date de cette délibération.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le cas échéant, au nom du Département, les conventions de micro-projets Interreg afférentes.

Par dérogation au règlement financier départemental :

- les subventions d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € attribuées dans le cadre de l'appel à projets "50 ans du Traité de l'Élysée" seront versées aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % dès cette délibération rendue exécutoire, le solde sur présentation du budget final détaillé de l'opération, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

- les subventions d'un montant supérieur à 3 000 € attribuées dans le cadre de l'appel à projets "50 ans du Traité de l'Élysée" seront versées aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : un à deux premiers versements sur production d'un état des dépenses intermédiaires, certifié exact par le bénéficiaire ; le solde sur présentation du budget final détaillé de l'opération, certifié exact par le bénéficiaire, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

En outre, au vu des éléments annexés au rapport, la commission permanente approuve :

- la modification du budget et la prolongation jusqu'au 30 juin 2013 du projet Interreg IV A

"Donner forme à la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur - Pour un dialogue citoyen transfrontalier et actif", validées par le comité de suivi Interreg IV A Rhin Supérieur

- la modification du budget et la prolongation jusqu'au 30 septembre 2014 du projet Interreg IV A "Améliorer le transfert des connaissances pour la construction durable", validées par le comité de suivi Interreg IV A Rhin Supérieur.

Elle approuve également l'avenant n° 1 à la convention relative au projet Interreg IV A "Donner forme à la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur - Pour un dialogue citoyen transfrontalier et actif" et autorise son président à signer cet avenant ainsi que, le moment venu, l'avenant à la convention relative au projet Interreg IV A "Améliorer le transfert des connaissances pour la construction durable".

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130408-76897-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/04/13